Les frais de l'acheteur

La totalité des frais équivaut en moyenne à 3% du prix d'achat.

- Inspection du bâtiment et autres expertises
- Frais juridiques et honoraires du notaire
- TPS/TVQ (maison neuve ou autres propriétés assujetties)
- Droits de mutation (taxe de bienvenue)
- Ajustements et répartition des taxes
- Certification de qualité et de quantité d'eau (puits artésien)
- Taxe sur la prime d'assurance prêt hypothécaire
- Frais de déménagement